

Mardi 2 avril 2024

Destinataires : Directions des organisations communautaires de la Capitale-Nationale

Expéditeur : Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Éclipse solaire partielle du 8 avril 2024 – mesures de prévention

Bonjour,

Le **8 avril 2024** aura lieu une éclipse solaire sur le territoire du Québec et à d'autres endroits en Amérique du Nord. La région de la Capitale Nationale sera touchée par le trajet de l'éclipse partielle. L'observation directe d'une éclipse solaire peut engendrer des dommages permanents aux yeux.

L'éclipse partielle débutera à 14 h 18 et se terminera à 16 h 38. Pendant cette période, la lune cachera partiellement le soleil. Comme pour le soleil ou toute source de forte luminosité, il faut éviter de regarder directement une éclipse solaire sans [protection](#) adéquate.

Lorsqu'une personne observe une éclipse solaire sans protection oculaire, elle s'expose à des risques qui peuvent entraîner des conséquences sur sa vision, comme :

- une lésion des cellules de la rétine, appelée « rétinopathie solaire »
- une perte de vision temporaire (vision trouble, perception altérée des couleurs)
- une perte de vision partielle ou totale

Les effets peuvent passer inaperçus sur le moment et apparaître plusieurs heures, voire quelques jours après l'observation de l'éclipse. Quelques secondes suffisent pour subir des dommages irréversibles.

En raison du caractère exceptionnel du phénomène, il existe un risque de distraction plus important qu'à l'habitude. Une vigilance accrue est de mise, surtout pour les travailleuses et les travailleurs à l'extérieur ainsi que les conducteurs.

Vous trouverez ci-dessous des suggestions de mesures préventives pouvant être mises en place dans votre organisme et auprès de vos usagers.

Mesures de prévention :

- Rappeler à vos intervenants, bénévoles et usagers la date et l'heure de l'éclipse, les risques à la santé associés ainsi que les mesures de protection :
 - ✓ Éviter de regarder directement l'éclipse sans protection oculaire adéquate.
 - ✓ Lors des déplacements à l'extérieur, porter un chapeau à bord long, tel qu'une casquette et ne pas regarder le soleil ni l'éclipse (les lunettes certifiées ne doivent pas être utilisées pendant les déplacements).
 - ✓ Éviter d'observer ou de photographier le ciel à travers une lentille (jumelles, télescope, etc.) sans filtre solaire adapté.
- Fermer les rideaux de votre organisme pendant l'éclipse.
- Organiser des activités à l'intérieur pendant la période de l'éclipse.
- Organiser une activité pour permettre à vos usagers de visionner l'éclipse sur la télévision ou sur l'ordinateur.
- Organiser une activité de visionnement extérieur supervisée de l'éclipse en fournissant des lunettes certifiées.

L'observation directe de l'éclipse partielle ne devrait être effectuée qu'en portant des lunettes certifiées et en bon état. Les lunettes de soleil régulières ne protègent pas les yeux lors d'une éclipse solaire. Les lunettes certifiées, conçues spécialement pour l'observation des éclipses solaires, arborent la certification ISO 12312-2.

Usagers les plus à risque :

Les personnes en situation d'itinérance, les personnes avec des troubles mentaux, dépendances, déficiences intellectuelles, trouble du spectre de l'autisme ou troubles cognitifs ainsi que les enfants sont plus à risque de présenter une lésion aux yeux lors de l'observation d'éclipse à l'extérieur. Voici les [consignes à suivre](#) concernant le visionnement de l'éclipse avec ces clientèles.

Pour plus d'informations :

Nous vous invitons à consulter le site Internet quebec.ca.

Merci pour votre collaboration.

Direction de Santé publique
CIUSSS de la Capitale-Nationale